



## Signalétique non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 juin 2002

---

Bonjour,

Savez vous ou l'on peut se procurer des autocollants ou des panneaux notifiant l'interdiction de fumer ? Ce serait pour placer dans une entreprise ou les fumeurs empoisonnent la vie des non fumeurs.

Merci.

### Réponse :

Voici l'adresse à laquelle vous adresser pour obtenir le matériel que vous demandez. Nous ne pensons pas, cependant, qu'un affichage sauvage soit la solution à votre problème. Nous craignons même que cette méthode n'attise les conflits entre fumeurs et non-fumeurs.

La loi est faite pour être respectée. Elle précise les rôles de chacun dans ce dispositif de prévention. Si vous souhaitez qu'elle soit respectée, adressez-vous au médecin du travail, au CHSCT ou aux représentants du personnel et remettez-les en face de leurs responsabilités.

DNF peut vous aider à effectuer ces démarches. N'hésitez pas à nous contacter si vous le souhaitez.